

« Les problèmes relatifs aux incidents relevés dans des sites similaires (en particulier La Corogne) n'ont pas permis de lever les réserves qui ont amené la Ville à prévoir l'usage du « principe de précaution », au regard des risques multiformes encourus. (...) Les éléments compensatoires fournis par la société URBASER n'ont apporté que des réponses partielles aux interrogations relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et le rendement même du procédé VALORGA. Aussi, appelant au **PRINCIPE DE PRECAUTION**, la Ville de Romainville, dans le cadre de l'enquête publique en cours, émet concernant le procédé un avis « **DEFAVORABLE** ». »  
**Conseil Municipal de Romainville**, 26 mai 2010, délibération adoptée à l'unanimité des présents.

« Au niveau des odeurs, on en a marre de leurs odeurs ! Et on leur rappelle le beau tract qu'ils nous avaient produits (avant le lancement de l'usine) : ni bruit, ni odeurs, ni fumées ! On avait eu le bruit et les odeurs, maintenant on a les fumées : elle a cramé ! » **Eric Dubois**, porte parole de l'association du Comité de Défense des Bruyères, association confrontée à l'usine de TMB-Méthanisation d'Obourg en Belgique, Réunion publique sur le TMB du 14 mars 2012.

«



« Une installation de méthanisation...est susceptible de provoquer des nuisances et des risques... »  
**Chantale Jouanno**, alors secrétaire d'Etat à l'environnement, Présentation du plan d'action déchets du 9 septembre 2009.



« Par ailleurs, ces installations génèrent un certain nombre de nuisances. C'est le cas à Lille (...) Cela a surtout été le cas à Montpellier, comme en témoignent les réactions des riverains, les nombreuses visites de l'inspection des installations classées et les suites administratives lourdes qui en ont résulté...On relèvera que la situation à Montpellier est rendue particulièrement difficile par la proximité des habitations... » **Rapport du Sénat n°571** du 22 juin 2010 sur les déchets, extrait consacré aux usines de TMB-Méthanisation.



« Les élus de Noisy le Sec ont émis un avis défavorable sur le projet actuel d'usine de TMB- méthanisation prévu à Romainville-Bobigny. »  
**Conseil Municipal de Noisy le Sec**, 15 novembre 2012, adoption à l'unanimité des élus